



Québec, le 12 décembre 2022



Numéro de référence : MRIF-20221114-003



La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 13 novembre dernier et ayant l'objet suivant :

« Je travaille sur un ouvrage portant sur les relations internationales du Québec et je m'intéresse en particulier aux rapports entre la Délégation générale du Québec à Paris et le MRI d'une part et l'Ambassade canadienne à Paris d'autre part pendant la période où M. Lucien Bouchard était ambassadeur canadien à Paris de 1985 à 1988. Je suis donc intéressé par tout échange, note, mémo, concernant l'état de la collaboration, bonne ou mauvaise, entre l'ambassadeur Bouchard et le délégué général de l'époque, Jean-Louis Roy, et leurs services. »

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, veuillez trouver, ci-joint, le document suivant :

- 4400 Délégation générale du Québec à Paris - relations avec l'Ambassade du Canada en 1985 (1).pdf

Nous vous informons que ce document contient des notes et des rapports concernant l'année 1985. Le Ministère est actuellement en attente des documents concernant les années 1986, 1987 et 1988. Sur réception, nous communiquerons de nouveau avec vous pour convenir des délais, le cas échéant.

Vous noterez que dans le document ci-joint, les brouillons, les renseignements de tiers et les renseignements personnels ont été masqués en vertu des articles 9, 23, 24, 25, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »).

De plus, d'autres renseignements ne sont pas accessibles puisqu'ils relèvent de la compétence du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes et du Conseil exécutif. Par conséquent, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous recommandons de communiquer avec les responsables de l'accès

aux documents de ces organismes, madame Hélène Trottier, au 418 643-4011 et madame Julie Boucher au 418 643-7355 poste 8577.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], l'expression de ma considération distinguée.

[REDACTED]

Myriam Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. 3

Articles de la Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 3. — Renseignements ayant des incidences sur l'économie

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

25. Un organisme public doit, avant de communiquer un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical fourni par un tiers, lui en donner avis, conformément à l'article 49, afin de lui permettre de présenter ses observations, sauf dans les cas où le renseignement a été fourni en application d'une loi qui prévoit que le renseignement peut être communiqué et dans les cas où le tiers a renoncé à l'avis en consentant à la communication du renseignement ou autrement.

1982, c. 30, a. 25; 2006, c. 22, a. 12.

SECTION III

PROCÉDURE D'ACCÈS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre

organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49. La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2006, c. 22, a. 110.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.



M. R. I.

MAI 16 1985

AFFAIRES FRANÇAISES

NOTE A : Madame Ghislaine Girard
MM Paul-André Boisclair
Adrien Boulanger
Jacques Joli-Coeur
Robert MacKay
Marc T. Boucher
Gilbert L'Ecuyer

DE : Léo Paré

OBJET : Relations entre le gouvernement du Québec et
le gouvernement fédéral

DATE : Le 16 mai 1985

Vous voudrez bien prendre bonne note des lettres échangées sur le sujet en rubrique entre messieurs les ministres Bernard Landry et Pierre-Marc Johnson et vous assurer que le personnel de votre direction en est informé et en tient compte lorsqu'il y a lieu.

/db

P.J.

Le ministre
des Relations internationales
et du Commerce extérieur



Québec, le 9 mai 1985

Monsieur Pierre-Marc Johnson
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
875, Grande-Allée Est
Édifice «H», 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y8

Cher collègue,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 avril 1985 relative aux règles de bon fonctionnement entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Je transmets copie de votre correspondance à mes Sous-ministres des Relations internationales et du Commerce extérieur afin qu'ils voient à l'application rigoureuse de ces règles de fonctionnement.

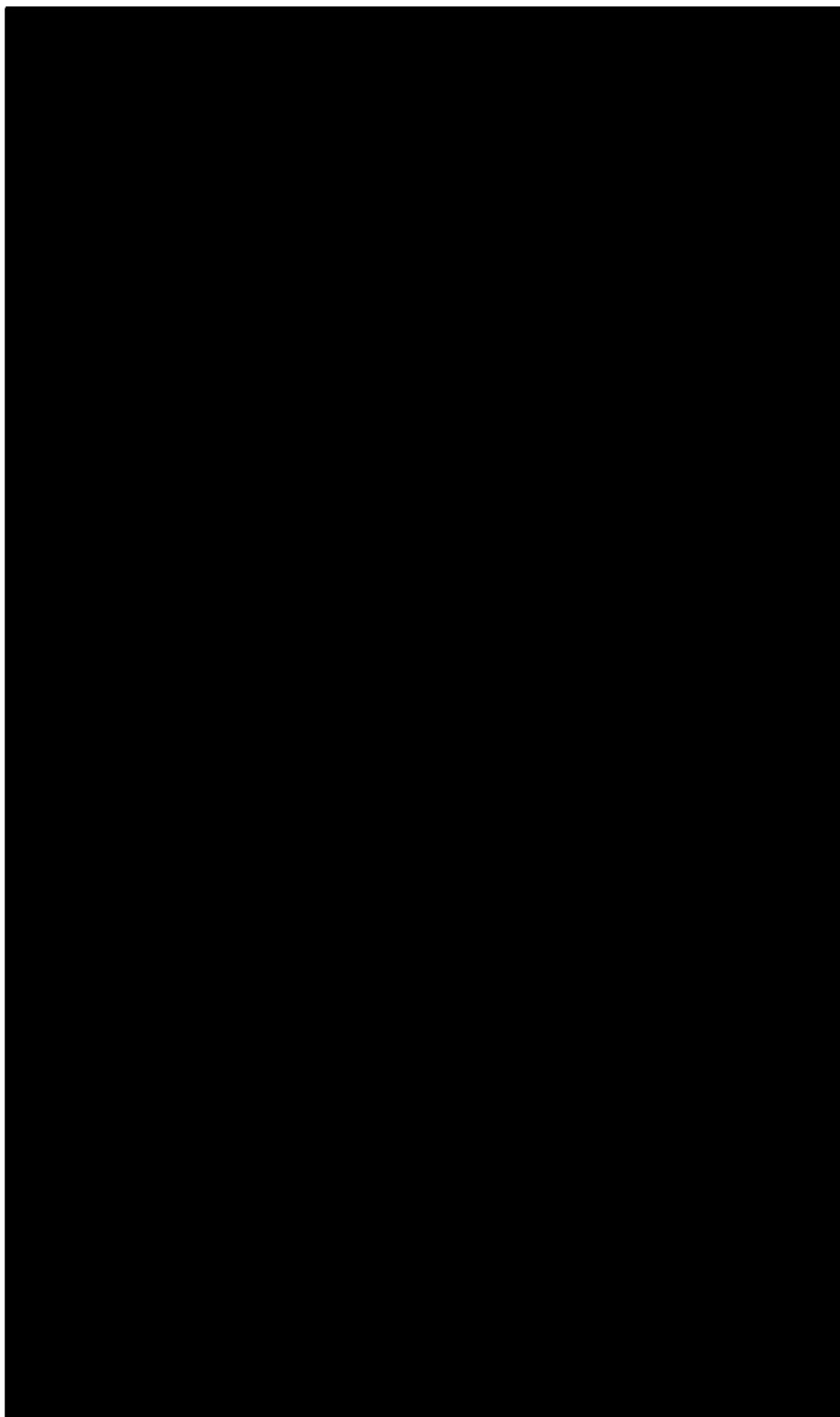
Acceptez, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

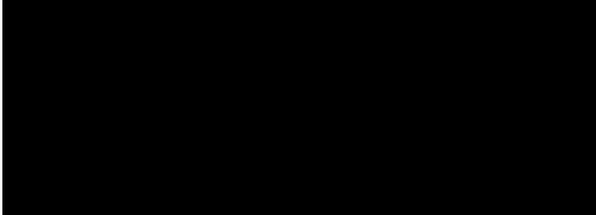

BERNARD LANDRY

c.c.: M. Roger Pruneau, MCE
M. Yves Martin, MRI









La coopération et les relations franco-québécoises



Textes: Louise BLANCHARD

La coopération franco-québécoise célèbre ce mois-ci ses vingt ans. Le Journal a rappelé hier ses débuts. Il présente aujourd'hui un aperçu de sa situation présente et dévoile ses pistes d'avenir.

LES FRANÇAIS SONT SOULAGÉS

PARIS — Dans le nouvel esprit de coopération entre Québec et Ottawa, en deux temps trois mouvements, le dossier TV5 s'est conclu avec les partenaires français. Un dossier qui relève pourtant d'un secteur de juridiction mixte soumis aux tiraillements, celui des communications.

«Je suis soulagé de constater cette détente des rapports entre Québec et Ottawa. Cette nouvelle atmosphère de travail a été tout à fait reconfortante, positive et efficace. Ça a été un vrai plaisir. Moi qui avais connu d'autres circonstances de voyages au Canada... Là, on pouvait parler sans hésitation.»

Jean Rouilly sait bien de quoi il parle. Directeur adjoint à Antenne II, la chaîne de télévision française la plus populaire en France, secrétaire général du conseil de coopération de TV5, il entretient depuis longtemps des rapports avec les Canadiens et les Québécois, notamment sur le plan de la coproduction télévisée.

Quand le Canada a fait des approches pour faire partie de l'opération TV5, une chaîne de télévision francophone diffusée par satellite à travers l'Europe, il a cru que les choses traîneraient en longueur. Surprise: le consensus s'est fait rapidement sous la coupe de Marcel Masse, sans «chichi» de la part du Québec. Large sourire des Français.

«Nous étions très contents de voir qu'il y avait unité entre les deux gouvernements, d'avouer Jean Rouilly. Nous avons eu un front totalement uni en face de nous et les réunions étaient courtes à vider.»

Conclusion de l'histoire pour M. Rouilly: la nouvelle entente entre Québec et Ottawa a été tout à fait bénéfique pour ce dossier, et le chaos protocolaire éclipse, on peut enfin parler «business» avec les professionnels de la télévision sans avoir à continuellement s'embarasser de querelles diplomatiques.

L'Éternel triangle Paris-Québec-Ottawa

LES RELATIONS SE DÉCRISPENT

PARIS — L'éternel triangle Paris-Québec-Ottawa serait-il aujourd'hui en train de se transformer en ménage à trois?

C'est la question que tous posent à Louise Beaudoin, la déléguée générale du Québec en France, depuis l'accession de Brian Mulroney au pouvoir. Sa réponse est claire: il y a «décrispation» des rapports, mais on est loin du ménage à trois.

«L'amélioration des rapports entre Québec et Ottawa donne certainement des rapports plus faciles avec l'ambassade, a-t-elle expliqué lors d'une entrevue qu'elle accordait au Journal récemment. C'est évident que pendant la période des affrontements avec Trudeau, ça se reflétait ici. Depuis qu'il y a eu décrispation, on en a eu des retombées.»

La réalité est simple: le gouvernement fédéral se montre tout à coup plus ouvert aux relations que le Québec peut entretenir, de façon autonome, sur le plan international. C'est donc en ce moment la lune de miel à Paris, les politiciens n'ayant plus peur de s'accrocher les pieds dans les fleurs du tapis diplomatique.

Réaction positive de l'ambassade

«Il y a eu une évolution très remarquable des rapports entre Québec et Ottawa ces derniers mois et elle a des effets positifs en France, a affirmé au Journal l'ambassadeur du Canada en France, Michel Dupuy. Nous pouvons travailler avec la Délégation du Québec de façon beaucoup plus soutenue.»

«Nous l'avons toujours fait là où il n'y avait pas de problème de gouvernement à poursuivre, mais là, dans cette atmosphère

très positive de coopération, nous avons ce qu'il nous faut comme impulsion politique pour bien travailler ensemble.»

Pour Louise Beaudoin, tout simplement, cette «décrispation» des rapports facilite les choses, mais ne fait que confirmer le statut de la Délégation générale du Québec à Paris. Accordé en 1961 par le général de Gaulle, ce statut confère à la Délégation les mêmes privilèges que les ambassades.

Collaboration, oui, mais pas partout

Dans ce nouveau rapport de forces, Louise Beaudoin a déjà établi sa stratégie de fonctionnement. Elle est prête à collaborer, oui, dans des secteurs comme le tourisme, «où c'est évident qu'on peut avoir avantage à collaborer», dit-elle. Elle se dit aussi ouverte au dialogue sur des

secteurs de juridiction mixte, comme celui de l'audio-visuel, pour trouver, dit-elle, «une solution constructive originale».

A ses yeux, la plupart des dossiers économiques demeurent de façon privilégiée franco-québécois mais elle se dit prête à collaborer quand «ça semble aller dans le sens des intérêts du Québec».

«Mais, insiste-t-elle, dans nos secteurs de compétence exclusive, la culture et l'éducation, il ne saurait être question de commencer à avoir quelque contact que ce soit avec l'ambassade.»

Un autre secteur exclusif celui de la politique. «Quand il y a un ministre québécois qui vient ici, précise-t-elle, il ne saurait jamais — j'insiste: jamais! — être question qu'il y ait quelqu'un de l'ambassade qui assiste à nos

discussions avec le gouvernement français.»

Et d'ajouter: «Il faut faire attention. Il y a

une modulation, une pondération à faire dans cette collaboration avec l'ambassade.»



Photo LES ARCHIVES
Louise Beaudoin, la déléguée générale du Québec en France.

LA COOPÉRATION S'ÉLARGIT

PARIS — La coopération universitaire, l'audio-visuel, l'informatique et la biotechnologie: tels sont les quatre points les plus chauds inscrits à l'agenda de la coopération franco-québécoise pour cette année et les années à venir.

«La coopération universitaire est une des nécessités vitales de la coopération franco-québécoise, a souligné au Journal Louise Beaudoin, la déléguée générale du Québec à

Paris. Mais après vingt ans, il faut la renouveler. Il y a des «abonnés» qui connaissent déjà le circuit, mais il faut faire connaître le programme davantage.»

Amorcé il y a déjà plusieurs années, le dossier de l'audio-visuel demeure l'un des plus actuels et des plus prometteurs dans le cadre de la coopération franco-québécoise.

Les éléments en jeu: la diffusion des produits québécois en France, la coproduction de films et d'émissions de télévision, la possibilité pour les Français d'utiliser nos satellites pour faire leur entrée sur le marché nord-américain, et des débouchés très intéressants pour nos experts en cablodistribution, le jour (peut-être pas si lointain) où la France se câblera.

Un accord marquant sur le plan de l'audiovisuel vient par ailleurs d'être conclu récemment: la participation du Canada et du Québec à TV5, un programme conjoint de la France, de la Belgique et de la Suisse, de diffusion d'émissions francophones sur toute l'Europe.

Années 80 obligent: l'informatique et les biotechnologies font partie des priorités du programme de coopération franco-québécoise.

«En l'an 2,000, la culture française, et la culture tout court, ce sera la culture informatique, scientifique et technologique, soo-

tient Louise Beaudoin. Il faut donc que les francophones saisissent les créneaux de l'avenir et tentent de s'y insérer.»

Un jalon récent de cette montée de l'informatique: l'entente de transfert de technologie intervenue entre la firme française Matra et la société Bytecom pour la fabrication d'un micro-ordinateur scolaire. Les appareils seront fabriqués au Québec, sous licence française, «mais les retombées économiques seront chez nous», insiste Louise Beaudoin.

Quant aux biotechnologies, qui concernent les secteurs pharmaceutique, agro-alimentaire et biochimique, elles sont en ce moment supportées par six projets communs. «C'est important de mettre des moyens financiers et humains dans la recherche fondamentale, de commenter Louise Beaudoin. La deuxième étape sera celle de la commercialisation et de l'industrialisation des résultats des recherches.»

«C'est toujours un pari que l'on fait avec la recherche, conclut-elle, mais c'est important de la faire si on veut aboutir quelque part.»



Photo LES ARCHIVES
Des accords plus rapidement conclus, dont celui sur TV5: Marcel Masse, ministre des Communications, avec le ministre français de la Culture Jack Lang, lors de sa visite en France en janvier dernier.

LE JOURNAL DE MONTRÉAL / LUNDI 18 FEVRIER 1985

#

DANS LE SUPPLÉMENT AU FEMININ

MODE
Les belles de nuit

SANTÉ
Les vitamines: mythe et réalité

BEAUTÉ
La santé par la respiration

demain

L. à L.B. 7/3



NOTE pour : Yves Martin
DE : Henri Dorion
DATE : Le 2 mars 1985
OBJET : Relations de la DGQP avec
l'ambassade du Canada
(votre suivi: JA-157-5)

Bien qu'à l'occasion d'un BSM récent, nous ayons discuté de cette question et noté la convergence de vues des autorités du Ministère sur le diagnostic et la démarche proposés dans le document de réflexion reçu de la Délégation générale à la fin janvier, peut-être est-il utile de prendre note de certains écarts d'interprétation entre nos délégués européens, par rapport aux situations vécues, dans leur pays respectif d'affectation, en ce qui regarde les relations avec les représentants canadiens depuis septembre 1984 et de la perception que peuvent ou pourraient en avoir nos interlocuteurs étrangers. Il s'avère en effet que les effets de la "décrispation" soient plus positifs en Allemagne fédérale, probablement plutôt positifs en Grande-Bretagne, mais qu'ils sont jugés en France comme pouvant agir négativement sur nos relations avec le gouvernement français.

Cette constatation souligne, outre l'intérêt d'échangers inter-délégations sur des thèmes stratégiques comme celui-là, qu'une politique univoque du Québec par rapport à la tenue en compte de notre situation fédérale face à nos interlocuteurs étrangers, n'est pas chose facile ni sans doute possible. Nous sommes condamnés, vu notre statut, à développer des politiques adaptables selon les dispositions des pays accréditaires, encore qu'elles doivent être cohérentes puisque, autrement, nos positions vis-à-vis l'Etat fédéral seraient elles-mêmes affaiblies.

De telles observations n'ont d'utilité, je le conçois, que dans la mesure où elles nous commandent effectivement la plus grande prudence.


Henri Dorion

HD/mrp
P. J.

1225, place Georges-V
QUÉBEC (Québec)
G1R 4Z7

Télex: 051-3523
Bélino 643-4135

Lr. à L.B.

FIN CM

AMX 143



NOTE À: Mme Louise Beaudoin
DE: Jacques Joli-Coeur
OBJET: Relations entre la Délégation générale et
l'Ambassade du Canada
DATE: Le 19 février 1985

Vous trouverez ci-joints les commentaires de nos collègues du Ministère touchant votre note du 85.01.25 sur "Les relations entre la Délégation générale du Québec et l'Ambassade du Canada à Paris".

Comme vous le constaterez à leur lecture, vos propositions reçoivent l'assentiment du MRI qui ne souhaite néanmoins pas soulever cette problématique pour le moment au niveau politique.

/dn





M. R. I.

FEV 18 1984

AFFAIRES FRANÇAISES

Bureau du sous-ministre

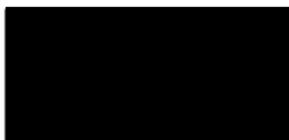
NOTE A: Monsieur Jacques Joli-Coeur
DE: Yves Martin
OBJET: Les relations entre la Délégation générale
du Québec et l'Ambassade du Canada à Paris

Vous trouverez ci-joint copie de commentaires reçus à ce jour de quelques personnes consultées à propos du document de la DGQF relatif aux relations entre cette dernière et l'Ambassade du Canada à Paris.

Pour ma part, je suis globalement d'accord avec les orientations exposées dans le document de la DGQF. La réaction du ministre va dans le même sens.

Tout comme Jean K. Samson, je ne crois pas qu'il soit indiqué, à ce moment-ci, de procéder à une «explication au plus haut niveau entre Québec et Ottawa sur les relations Québec-Canada en France». Sans expliciter les points 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 au plus haut niveau, il m'apparaît cependant que la ligne de conduite qu'ils précisent doit être celle de la délégation.

Compte tenu des commentaires reçus et des vues de la DAF, j'apprécierais que vous prépariez une réponse à madame Beaudoin et que vous me la soumettiez avant de la lui faire parvenir.



Yves Martin
Sous-ministre

Le 15 février 1985



Bureau du sous-ministre



NOTE

Jean-Marc Léger

A: Monsieur Yves Martin

OBJET: LE DOCUMENT DE REFLEXION DE LA DELEGATION DE PARIS

DATE: 5 février 1985.

La Délégation générale de Paris pose un problème de première importance, qui en est d'ailleurs un de caractère général: il intéresse évidemment au premier chef le ministère lui-même et concerne tout le réseau mais il va de soi qu'il revêt à Paris un caractère particulier et une urgence particulière, en raison même de la nature des rapports entre la France et le Québec.

La Délégation générale du Québec à Paris n'est pas seulement la première par l'ancienneté et par la taille mais elle constitue un cas à part, à la mesure même du caractère des liens établis depuis vingt-cinq ans entre les deux pays. J'estime que la note de la Délégation générale décrit bien les termes immédiats et les plus visibles du problème, encore que celui-ci appellerait une analyse approfondie. Mais le souci de la Délégation n'était évidemment pas de procéder à ce stade à une étude globale (qui serait en tout cas indispensable) mais à dégager quelques aspects immédiats et particulièrement importants ou même aigus de la nouvelle conjoncture et à solliciter une directive claire des autorités.

...2

Il serait pour le moins paradoxal qu'au moment où on laisse entendre chez nous que le «nouveau climat» des relations entre Ottawa et Québec doit en particulier faciliter l'action internationale du second, notamment dans ses rapports directs et privilégiés avec la France, on assiste au contraire à un affaiblissement des positions exceptionnelles acquises progressivement depuis une vingtaine d'années.

Description des pratiques établies à ce jour

La note de la Délégation décrit de façon précise et claire les pratiques qui se sont progressivement développées aussi bien dans les rapports avec les autorités françaises que dans les relations avec l'Ambassade du Canada et des services ou organismes qui en relèvent. Ces pratiques avaient d'ailleurs été amorcées avant 1976, c'est-à-dire avant l'accession du Parti Québécois au pouvoir, même si elles ont été renforcées et confirmées depuis lors. Rien à mon sens ne s'est passé de véritablement significatif depuis le 4 septembre dernier, qui justifierait une modification de ces pratiques qui sont le résultat d'une longue affirmation et d'une patiente évolution.

Théoriquement, on peut distinguer les deux aspects fondamentaux que sont d'une part les relations France-Québec par le biais de la Délégation générale à Paris (et du Consulat général à Québec) et de l'autre, les relations entre Québec et Ottawa pour ce qui concerne les rapports avec la France mais il va de soi que dans les faits ces deux aspects sont étroitement interdépendants. Toute évolution des rapports Québec-Ottawa tant dans la forme que sur le fond aura inévitablement des incidences sur les relations Canada-France et Québec-France. C'est une partie importante qui va se jouer - qui est déjà engagée - où nous devons faire preuve de la plus extrême vigilance si nous voulons éviter de remettre en cause l'acquis exceptionnel du dernier quart de siècle.

La description faite dans la note de la Délégation (point 1.2) des pratiques suivies à ce jour dans les domaines de la politique, de la culture et de la coopération, est claire et précise: il m'apparaît que cette situation doit être maintenue.

Au point 1.3, la note de la Délégation résume bien une attitude fort connue de l'Ambassade qui n'était naturellement que l'expression de la position du ministère des Affaires extérieures. En revanche, ce qui est nouveau et préoccupant, c'est la tentative amorcée par l'Ambassade du Canada - et c'était prévisible - pour exploiter à son bénéfice les prétendues nouvelles relations entre Québec et Ottawa, la prétendue «décrispation» avec le résultat qu'elle tente de tourner à son avantage, ce qui a été interprété ici, voici quelques semaines, avec beaucoup d'illusion, comme une «victoire» du Québec, c'est-à-dire la déclaration du Premier ministre Mulroney sur la reconnaissance du caractère légitime des relations directes et privilégiées entre la France et le Québec. A cet égard, il est permis de prévoir et de redouter que la récente mission du Ministre Masse ne soit que la première d'une longue série d'initiatives et de tentatives qui, sans être directement dirigées contre les positions propres du Québec en France, aboutiront inévitablement à affaiblir celles-ci.

Le proche avenir

Il appartient exclusivement au pouvoir politique de décider, le cas échéant, de la nature et du rythme d'évolution des rapports entre le Québec et le Gouvernement fédéral, aussi bien en ce qui a trait aux questions d'ordre interne qu'à la politique internationale, comme il lui appartient d'apprécier l'expression extérieure de l'évolution de ces rapports. Ce faisant, il doit néanmoins tenir compte au plus haut point des répercussions que peuvent avoir à l'étranger les diverses expressions de l'évolution éventuelle de ces rapports et tenir compte tout autant des effets possibles de cette évolution sur tout l'acquis laborieux de nos relations extérieures, tout spécialement en ce qui concerne la France.

A cet égard, les pages 4 et 5 de la note de la Délégation posent clairement le problème et font ressortir les risques. Il est évident que si la multiplication officielle et ouverte des contacts de tous ordres entre l'Ambassade du Canada et la Délégation générale du Québec donne l'impression non seulement d'une grande réconciliation mais d'une étroite et cordiale collaboration, les données des relations France-Québec en subiront des conséquences notables et à court terme.

Or, rien de ce qui s'est fait, de ce qui s'est dit ou de ce qui s'est passé à ce jour ne nous autorise à estimer ou à affirmer qu'il y a quelques changements profonds que ce soit dans les relations entre Ottawa et Québec, tant sur le plan des affaires intérieures que sur le plan de l'activité internationale. On peut certes estimer positifs les changements de ton, d'esprit et de climat, les affirmations de bonne volonté, d'ouverture et de souci de concertation ou de consultation, cela n'empêche pas que rien de fondamental n'a encore changé sur le fond. Rien ne serait plus dangereux, plus imprudent que de nous comporter comme si déjà nous considérions que des transformations radicales étaient intervenues et que nous pouvions nous en autoriser pour définir, voire pour imposer, un tout nouveau style de rapport entre nos représentations à l'étranger et les représentations diplomatiques du Canada. Ce serait nous placer de façon redoutable en position de faiblesse que de donner ainsi des gages d'avance, de laisser entendre à nos interlocuteurs que nous sommes réellement entrés dans une ère de collaboration, voire de coopération.

En conséquence, tant et aussi longtemps que le Gouvernement du Québec et le ministère des Relations internationales en particulier n'estimeront pas avoir obtenu la preuve par des gestes concrets de la part d'Ottawa sur plusieurs questions importantes que le Gouvernement fédéral reconnaît pleinement le prolongement externe des compétences internes du Québec et qu'il reconnaît effectivement le caractère spécial des relations directes et privilégiées entre le Québec et la France, il n'y a pas lieu de changer quoi que ce soit à la ligne de conduite suivie jusqu'à présent. A mon sens, une seule exception pourrait

être consentie: des entretiens discrets et directs, sur des problèmes précis et importants, entre l'Ambassadeur du Canada et la Déléguée générale du Québec, lorsqu'il ira de notre intérêt évident, comme par exemple dans le dossier des télécommunications et en particulier le nouveau canal de télédiffusion TV 5. En conséquence, il me paraît que l'annexe à la note de la Délégation générale représente une proposition prudente et raisonnable. Je limiterais même à des circonstances exceptionnelles la présence de la Déléguée générale comme telle à des réceptions mondaines de l'Ambassade du Canada de même que les invitations de la Délégation à l'Ambassadeur du Canada.

Encore une fois, étant donné le caractère éminemment fluide de la conjoncture, étant donné que rien n'a encore changé fondamentalement, il serait politiquement très maladroit de notre part d'abaisser notre garde et d'amorcer un virage que rien ne justifie. C'est particulièrement vrai à Paris, où nous pourrions aisément par des initiatives imprudentes perdre en peu de mois l'acquis de nombreuses années, ne serait-ce que par la confusion que nous créerions dans l'esprit de nombreux interlocuteurs français.

Enfin, je rappellerai une règle d'or en matière de conduite des affaires internationales: on peut prendre des risques et consentir des concessions apparemment importantes lorsque l'on est réellement en position de force. C'est lorsque l'on est en position de faiblesse, au moins relative, qu'il faut savoir se montrer extrêmement vigilant et extrêmement exigeant.

J'ajouterai enfin qu'en raison de l'importance de cette question certes sur le plan des rapports Paris-Québec mais de façon générale pour nos rapports internationaux, il serait extrêmement utile de prévoir de traiter cette question lors de la session annuelle des Délégués en mai prochain à Québec, je recommande qu'au moins une partie d'une séance soit consacrée à cette question et qu'elle se déroule dans un strict huis clos.

suite...

6...

Le ministère disposera sans doute à ce moment là de nouveaux éléments suffisants pour lui permettre de déterminer une ligne de conduite, quitte à laisser à chaque chef de poste une marge d'appréciation, en fonction de l'état de nos rapports ou de l'importance de nos rapports avec chacun des pays concernés et en fonction aussi du style de relations existant entre les divers postes et les ambassades correspondantes du Canada.



/nt

N.B.: En annexe, note complémentaire sur une question particulière.



NOTE

JA-158-5

A : M. Yves Martin
DE : Léo Paré
DATE : Le 4 février 1985
OBJET: Relations Délégation générale du Québec à
Paris/Ambassade du Canada

Je suis essentiellement d'accord avec l'ensemble de cette position.

1. Politique

La "lune de miel" actuelle Québec-Ottawa comporte effectivement un risque de recul de notre part à Paris. Le texte de Mulroney devrait nous servir pour rappeler à Ottawa (et à certains Français) que nos relations directes et privilégiées avec Paris sont normales et dans la nature des choses et que le rapprochement doit les amener non pas à abolir ces relations directes et privilégiées en nous accompagnant en toute occasion, mais à comprendre et respecter nos relations directes et privilégiées comme M. Mulroney en a si bien donné l'exemple.

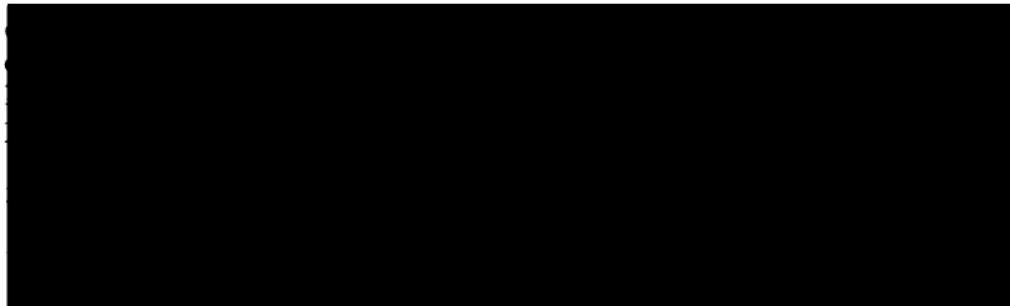
2. La culture

La question culturelle (1.2.2 et 2.2.2 de la note) se rapproche de la question politique mais s'en distingue aussi.

En matière politique comme en matière culturelle il y a disproportion des moyens (grosse ambassade et gros centre culturel; petite délégation et petit service culturel) et exigence de parallélisme pour éviter la confusion.

Mais si les activités culturelles d'une part s'adressent à toute la population française alors que les activités politiques s'adressent surtout au gouvernement français et à l'élite politique et d'autre part présentent, surtout pour ce qui est du Centre canadien, des réalisations culturelles québécoises, la confusion est encore plus difficile à éviter.

De plus, n'avons-nous pas intérêt à ce que les moyens considérables dont dispose le Centre culturel canadien soient consacrés le plus possible à faire la promotion de nos artistes et de leurs oeuvres?



Idéalement, il faudrait qu'Ottawa reconnaisse la souveraineté culturelle du Québec ainsi que la doctrine québécoise du prolongement externe de ses compétences constitutionnelles. Et alors, Ottawa transférerait au Québec les sommes requises pour que le Québec s'occupe lui-même de sa propre diffusion culturelle et de la coopération internationale dans les domaines de sa compétence (éducation, affaires sociales, ressources naturelles, etc.). Mais on n'en est pas là, loin s'en faut, même en période de pleine lune de miel!

En matière culturelle, il importe donc que l'on maintienne nos propres programmes de diffusion culturelle, sans songer vraiment à égaler les dépenses que fait Ottawa en la matière. Il faut savoir qu'Ottawa n'en mettrait pas tant si ce n'était de notre modeste présence. La manne plus abondante qu'Ottawa consacre à nos artistes est donc un effet de nos propres petits budgets. Et tant mieux. Il nous faudrait même encourager les artistes québécois

à tirer tout le profit qu'ils peuvent des subventions d'Ottawa, tout en créant des conditions qui les amènent à s'identifier adéquatement au Québec.

Mais cet aspect n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus alarmant puisque pour beaucoup de Français [REDACTED] quant ils entendent ou disent "Canada" ils pensent "Québec". *) et moi aussi*

Pour ce qui est des artistes de tout genre (écrivains, musiciens, plasticiens, danseurs, etc.) on pourrait, tout en maintenant les distances dites entre le Centre culturel canadien et le Service culturel québécois, profiter de toutes les occasions possibles qui s'offrent lorsqu'ils sont en France par les soins de l'Ambassade du Canada, pour leur manifester notre fierté à leur égard, en les félicitant de leur réussite, en les invitant à une réception, en publiant leurs manifestations publiques sous la rubrique des "artistes québécois à Paris", etc. et surtout en évitant de leur reprocher d'accepter les subventions fédérales...

J'ajouterais que l'identification des artistes québécois dépend largement du dynamisme de nos politiques culturelles au Québec même. Elle sera alors spontanée, apparaîtra comme allant de soi. Et de toute façon, elle ne se commande pas.

3. Coopération

Le secteur des communications est sans doute le plus difficile et le plus névralgique à la fois. Et j'avoue n'avoir pas grand chose à ajouter à l'analyse que contient la note de la DAF.

Les collaborations que le Canada veut développer entre les centres de recherche canadiens (situés au Québec ou hors Québec) et les centres de recherche

français et québécois. Car il s'agit là d'un investissement éminemment rentable et qui nous mettrait en position de tirer profit des liens Canada-France qui s'y ajouteraient plutôt que d'en souffrir.

4. Vers une redéfinition...(art. 3)

Je suis largement d'accord avec la nécessité d'explorer les trois avenues indiquées.

L'explication proposée en 3,1 pourrait avoir lieu entre le cabinet de M. Lévesque et celui de M. Mulroney. Mais je serais plutôt réticent à l'idée qu'une telle explication se fasse "pour elle-même" à d'autres niveaux. Il faudrait plutôt, aux autres niveaux, rappeler notre position telle qu'avalisée par M. Mulroney, à l'occasion de dossiers spécifiques.

Autrement on risquerait d'en venir à une définition négociée ou convenue explicitement sur notre modus operandi avec la France et de glisser vers la confusion que l'on veut éviter.

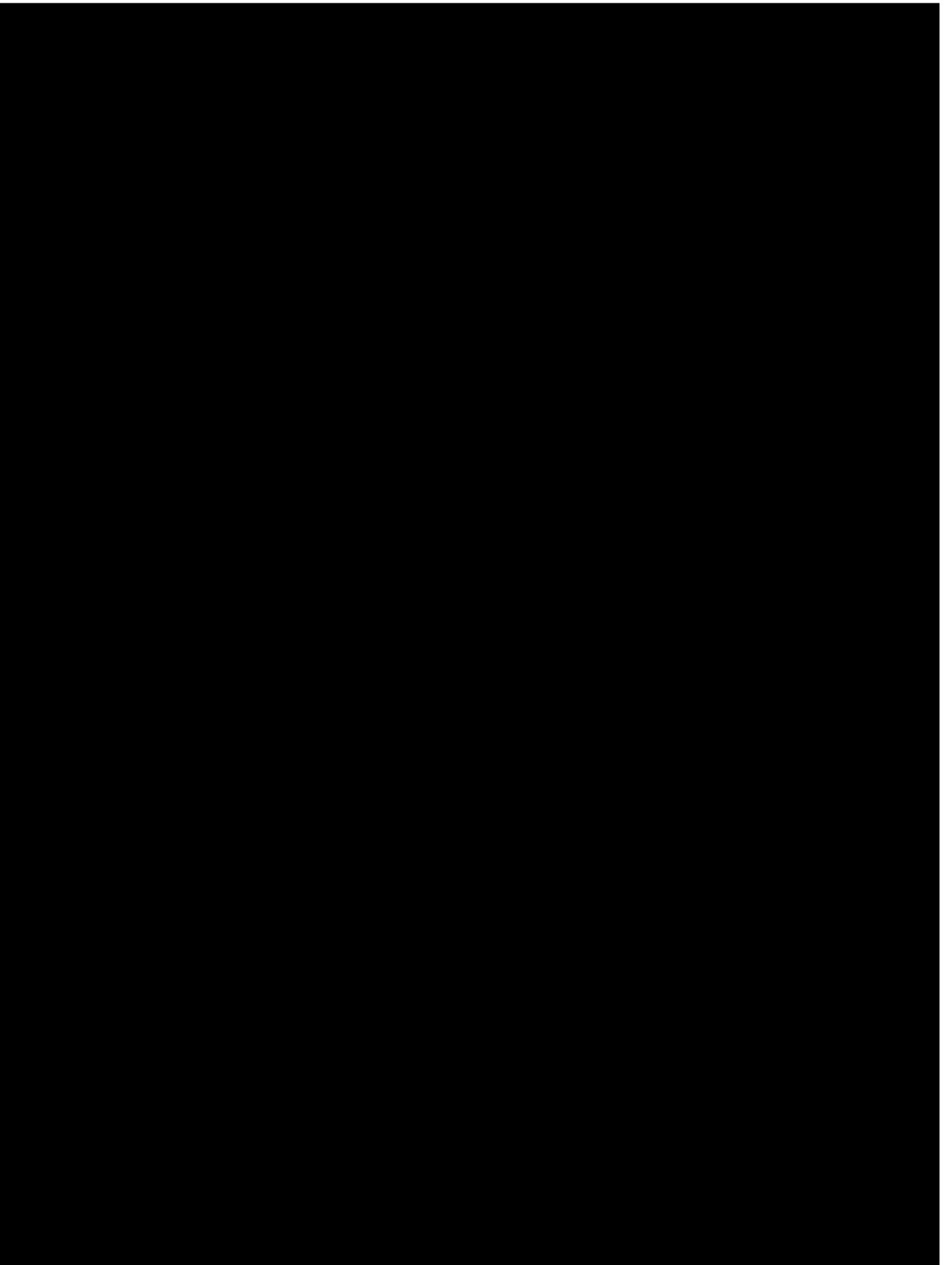
De même, pour ce qui est des "contacts réguliers entre Québec et Ottawa" (art. 3.2), je considère moi aussi qu'il "n'appartient pas à la Délégation générale du Québec de négocier directement" les questions litigieuses "avec l'Ambassade", mais bien au MRI.

Mais il faudra décider dans chaque cas à quel niveau elles doivent être abordées avec Ottawa, et de quelle façon les aborder.

Pour ce qui est de 3.3, il faut effectivement chercher une nouvelle approche créative. J'en ai dit un mot aux points 2 et 3 de la présente note.

L'essentiel de toute cela tiendra bien sûr à la cohérence des intervenants québécois à Paris et à Québec (Cabinet du P.M., MRI, SAIC, MCE et autres ministères).







NOTE A: M. Henri Dorion
DE: Julien Aubert
OBJET: Relations DGPQ et Ambassade
DATE: Le 5 février 1985

Ce document est d'une haute qualité analytique et mérite, en effet, une étude en profondeur et la mise sur pied dans les plus brefs délais d'une stratégie complète.

Il faut, à tout prix, éviter d'amener les Français à agir comme intermédiaires ou arbitres dans les relations Québec-Ottawa. Pour ce faire, toutes questions litigieuses doivent d'abord faire l'objet d'une diplomatie directe et très active entre les deux ministères, ici, sur place, au Canada.

Mais il faudrait surtout que le Québec reprenne l'initiative dans les différents dossiers. Tout le problème est là. La nature - et, encore plus les relations internationales - a horreur du vide...!

1- Premier point important

Une rencontre au plus haut niveau, le plus rapidement possible, entre M. Landry et son homologue français, pour expliquer en détail le sens, la portée et les limites des nouvelles relations Québec-Ottawa. (discours de M. Landry (récemment) sur la relativité de ces nouvelles orientations).-

/2...

2- Deuxième point important

Lors de la même visite, reformuler de la façon la plus précise la volonté de Québec de poursuivre les relations directes Québec-Paris.

3- Troisième point important

Expliquer le sens, la portée... de la nouvelle orientation de ce gouvernement versus la souveraineté-association, les prochaines élections et les rapports avec Ottawa (voir premier point).

4- Quatrième point

L'urgente nécessité de dresser un bilan de la coopération franco-québécoise depuis 20 ans et en souligner ainsi les retombées extrêmement positives pour les deux parties et cela dans plusieurs domaines.

5- Cinquième point

A partir de ce bilan, relancer la coopération avec vigueur dans les nouveaux secteurs de pointe. Surtout ne pas mésestimer l'importance pour la France autant que pour le Québec de la coopération culturelle.

Conclusion:

L'énoncé de politique et les orientations de l'avenir qu'il comportera devra faire un large espace tant pour le passé que pour l'avenir à la coopération franco-québécoise.

/a1b



JULIEN AUBERT

JCB/mc
MINISTÈRE
DES
RELATIONS EXTÉRIEURES

cc: J. J. G. G.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

M. R. I.
MAR 11 1984
AFFAIRES FRANÇAISES

N° 13 /AM

Le Ministère des relations extérieures présente ses compliments à la Délégation Générale du Québec en France et, se référant à sa note n° 01-88 du 6 février 1985 a l'honneur de lui faire savoir que l'entrevue accordée par le Ministre de l'Education Nationale à un ministre canadien procède des rapports normaux entre gouvernements et n'implique aucune modification de l'attitude de la France à l'égard des compétences exclusives du Québec, sur lesquelles sont fondées nos relations directes et privilégiées./.

Le Ministère des relations extérieures saisit cette occasion pour renouveler à la Délégation Générale du Québec en France l'assurance de sa haute considération.



Fait à Paris, le 13 février 1985

DELEGATION GENERALE DU
QUEBEC EN FRANCE

Délégation Générale du Québec
Cabinet du Délégué Général

Reçu
le 20.FEV.1984



Bureau du sous-ministre



NOTE

Jean-Marc Léger

A: Monsieur Yves Martin

OBJET: L'AVENIR DES RELATIONS FRANCE-QUEBEC

DATE: 4 février 1985.

La récente note de la Déléguée générale à propos de son entretien avec l'Ambassadeur du Canada vient à point nommé pour attirer notre attention, au-delà même de l'objet immédiat de ses préoccupations, sur l'avenir des relations France-Québec. Il ne faut pas croire que l'acquis est définitif: - en politique étrangère, l'irréversible n'existe pas. Nous avons dès lors un devoir d'extrême vigilance.

Devant le risque éventuel de stagnation puis de dégradation tant de la coopération que des rapports privilégiés franco-québécois, tenant à la fois à la nouvelle offensive fédérale vers Paris et à l'ambiguïté de nos propres positions dans le contexte dit de «décrispation», il me semble urgent d'engager une analyse politique et psychologique approfondie de la situation et des diverses évolutions possibles. J'ai le sentiment que quelque chose de capital pour nous risque de se défaire lentement, si nous n'y prenons garde. Et ce sera ensuite impossible à rattraper.

cc: L.B.
Lr. à Robert 20/02

...2

suite...

2...

Je suggère que le sous-ministre crée un petit groupe de travail qui ait pour objectif essentiel de repenser le contenu, les objectifs et la stratégie des rapports franco-qubécois en vue de sauver et de consolider l'acquis puis d'inventer une coopération pour l'an 2000. Ce serait sans doute la façon la plus efficace de souligner le 20e anniversaire et de faire en sorte qu'il y ait un 30e puis un 40e (dussions-nous ne plus être en mesure de le célébrer).



/nt



NOTE

JA-158-5

A : M. Yves Martin
DE : Léo Paré
DATE : Le 4 février 1985
OBJET: Relations Délégation générale du Québec à
Paris/Ambassade du Canada

Je suis essentiellement d'accord avec l'ensemble de cette position.

1. Politique

La "lune de miel" actuelle Québec-Ottawa comporte effectivement un risque de recul de notre part à Paris. Le texte de Mulroney devrait nous servir pour rappeler à Ottawa (et à certains Français) que nos relations directes et privilégiées avec Paris sont normales et dans la nature des choses et que le rapprochement doit les amener non pas à abolir ces relations directes et privilégiées en nous accompagnant en toute occasion, mais à comprendre et respecter nos relations directes et privilégiées comme M. Mulroney en a si bien donné l'exemple.

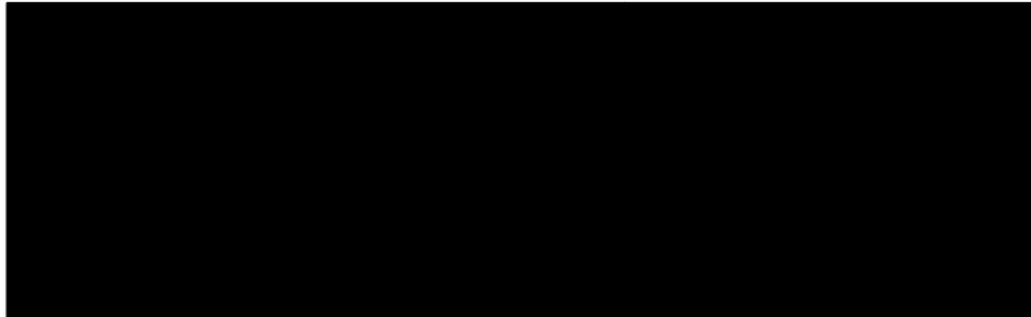
2. La culture

La question culturelle (1.2.2 et 2.2.2 de la note) se rapproche de la question politique mais s'en distingue aussi.

En matière politique comme en matière culturelle il y a disproportion des moyens (grosse ambassade et gros centre culturel; petite délégation et petit service culturel) et exigence de parallélisme pour éviter la confusion.

Mais si les activités culturelles d'une part s'adressent à toute la population française alors que les activités politiques s'adressent surtout au gouvernement français et à l'élite politique et d'autre part présentent, surtout pour ce qui est du Centre canadien, des réalisations culturelles québécoises, la confusion est encore plus difficile à éviter.

De plus, n'avons-nous pas intérêt à ce que les moyens considérables dont dispose le Centre culturel canadien soient consacrés le plus possible à faire la promotion de nos artistes et de leurs oeuvres?



Idéalement, il faudrait qu'Ottawa reconnaisse la souveraineté culturelle du Québec ainsi que la doctrine québécoise du prolongement externe de ses compétences constitutionnelles. Et alors, Ottawa transférerait au Québec les sommes requises pour que le Québec s'occupe lui-même de sa propre diffusion culturelle et de la coopération internationale dans les domaines de sa compétence (éducation, affaires sociales, ressources naturelles, etc.). Mais on n'en est pas là, loin s'en faut, même en période de pleine lune de miel!

En matière culturelle, il importe donc que l'on maintienne nos propres programmes de diffusion culturelle, sans songer vraiment à égaler les dépenses que fait Ottawa en la matière. Il faut savoir qu'Ottawa n'en mettrait pas tant si ce n'était de notre modeste présence. La manne plus abondante qu'Ottawa consacre à nos artistes est donc un effet de nos propres petits budgets. Et tant mieux. Il nous faudrait même encourager les artistes québécois

à tirer tout le profit qu'ils peuvent des subventions d'Ottawa, tout en créant des conditions qui les amènent à s'identifier adéquatement au Québec.

Mais cet aspect n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus alarmant puisque pour beaucoup de Français [REDACTED] quant ils entendent ou disent "Canada" ils pensent "Québec".

Pour ce qui est des artistes de tout genre (écrivains, musiciens, plasticiens, danseurs, etc.) on pourrait, tout en maintenant les distances dites entre le Centre culturel canadien et le Service culturel québécois, profiter de toutes les occasions possibles qui s'offrent lorsqu'ils sont en France par les soins de l'Ambassade du Canada, pour leur manifester notre fierté à leur égard, en les félicitant de leur réussite, en les invitant à une réception, en publiant leurs manifestations publiques sous la rubrique des "artistes québécois à Paris", etc. et surtout en évitant de leur reprocher d'accepter les subventions fédérales...

J'ajouterais que l'identification des artistes québécois dépend largement du dynamisme de nos politiques culturelles au Québec même. Elle sera alors spontanée, apparaîtra comme allant de soi. Et de toute façon, elle ne se commande pas.

3. Coopération

Le secteur des communications est sans doute le plus difficile et le plus névralgique à la fois. Et j'avoue n'avoir pas grand chose à ajouter à l'analyse que contient la note de la DAF.

Les collaborations que le Canada veut développer entre les centres de recherche canadiens (situés au Québec ou hors Québec) et les centres de recherche

français et québécois. Car il s'agit là d'un investissement éminemment rentable et qui nous mettrait en position de tirer profit des liens Canada-France qui s'y ajouteraient plutôt que d'en souffrir.

4. Vers une redéfinition...(art. 3)

Je suis largement d'accord avec la nécessité d'explorer les trois avenues indiquées.

L'explication proposée en 3,1 pourrait avoir lieu entre le cabinet de M. Lévesque et celui de M. Mulroney. Mais je serais plutôt réticent à l'idée qu'une telle explication se fasse "pour elle-même" à d'autres niveaux. Il faudrait plutôt, aux autres niveaux, rappeler notre position telle qu'avalisée par M. Mulroney, à l'occasion de dossiers spécifiques.

Autrement on risquerait d'en venir à une définition négociée ou convenue explicitement sur notre modus operandi avec la France et de glisser vers la confusion que l'on veut éviter.

De même, pour ce qui est des "contacts réguliers entre Québec et Ottawa" (art. 3.2), je considère moi aussi qu'il "n'appartient pas à la Délégation générale du Québec de négocier directement" les questions litigieuses "avec l'Ambassade", mais bien au MRI.

Mais il faudra décider dans chaque cas à quel niveau elles doivent être abordées avec Ottawa, et de quelle façon les aborder.

Pour ce qui est de 3.3, il faut effectivement chercher une nouvelle approche créative. J'en ai dit un mot aux points 2 et 3 de la présente note.

L'essentiel de toute cela tiendra bien sûr à la cohérence des intervenants québécois à Paris et à Québec (Cabinet du P.M., MRI, SAIC, MCE et autres ministères).



FICHE DE TRANSMISSION
(NE PAS DÉTACHER DU DOSSIER)

ÉCHÉANCE

7 février 1985

DESCRIPTION DU DOCUMENT

EXPÉDITEUR J. Joli-Coeur (Robert Côté)	DESTINATAIRE Yves Martin	DATE DU DOCUMENT 29 janv. 1985
SUJET Note et bilan sur les réflexions de la DGQP sur ses relations avec l'Ambassade du Canada.		

RÉFÉRENCES

1) MINISTRE
2) SOUS-MINISTRE JA-157-5
3)

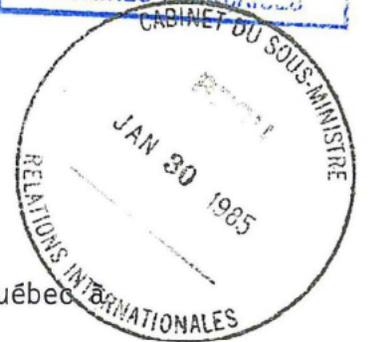
CHEMINEMENT

INSTRUCTIONS OU DEMANDES		APPROBATIONS OU COMMENTAIRES	
À Henri Dorion	DE Yves Martin	À	DE
Je souhaiterais connaître votre avis sur cette note dans les meilleurs délais.			
 DATE 85-01-31		 DATE _____	
À Yves Martin	DE Henri Dorion	À	DE
Voir notes.			
 DATE 01.03.85		 DATE _____	
À	DE	À	DE
 DATE JAN 31 1985		 DATE _____	
À	DE	À	DE
 DATE _____		 DATE _____	





NOTE À: M. Jacques Joli-Coeur
POUR : M. Yves Martin
DE : M. Robert Côté
DATE : 29 janvier 1985
OBJET : Relation entre la Délégation générale du Québec
Paris et l'Ambassade du Canada



Vous trouverez, ci-joint, le bilan des réflexions de la Délégation générale à Paris et de la DAF sur les relations entre la Délégation générale et l'Ambassade du Canada. Il serait urgent, pour faciliter l'action de notre Délégation, que le sous-ministre du MRI obtienne les réactions des plus hautes autorités sur la démarche qui est proposée dans ce document.

À cette fin, je suggérerais que M. Yves Martin en fasse parvenir copie à:

- M. Jean K. Samson
- M. Claude H. Roy
- M. Henri Dorion
- M. Léo Paré



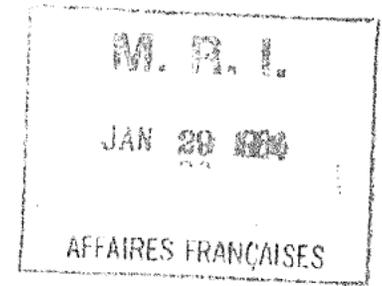
↓ ACCORD





LES RELATIONS ENTRE
LA DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
ET
L'AMBASSADE DU CANADA A PARIS

(DOCUMENT DE REFLEXION)



1° LA PRATIQUE DES DERNIERES ANNEES

Depuis plusieurs années les relations de la Délégation générale du Québec avec l'Ambassade du Canada à Paris se sont inspirées de trois principes fondamentaux:

- a) le respect du caractère direct et privilégié des relations franco-québécoises,
- b) le maintien d'une image et d'une identité distinctes du Québec dans toute manifestation sur le territoire français,
- c) la doctrine juridique du prolongement externe des compétences internes du Québec.

Poussés à l'extrême ces trois principes auraient pu conduire à l'absence complète de tout contact entre la Délégation et l'Ambassade. En pratique, comme on le verra, un modus vivendi s'est établi au fil des années selon la logique même des relations fédérales-provinciales et des relations internationales du Québec. En gros, on peut faire la distinction suivante: "il y a d'une part les domaines où une coopération ad hoc entre la Délégation et l'Ambassade a été admise pour des nécessités fonctionnelles; par ailleurs, dans d'autres domaines, à de rares exceptions près, la pratique a été de n'entretenir aucun contact.

1.1 Domaines où une coopération ad hoc existe

Il s'agit essentiellement de domaines sectoriels: économie, immigration, tourisme, science et technologie, etc... où le partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec est imprécis et où l'élaboration d'activités conjointes peut s'avérer rentable pour les deux parties. En général, cette coopération Délégation-Ambassade, relativement limitée et épisodique (sauf peut-être pour le tourisme et l'immigration), s'est effectuée sans heurts et de façon discrète.

1.2 Domaines où la Délégation générale mène une politique complètement indépendante de toute relation avec l'Ambassade

1.2.1 Politique

Au premier titre, il s'agit évidemment du domaine politique proprement dit puisque la Délégation générale a plein mandat pour représenter le gouvernement du Québec auprès du gouvernement français à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il en découle certaines pratiques bien établies dont voici quelques exemples:

- aucun contact politique n'a lieu entre la Délégation générale et l'Ambassade. Si des négociations doivent avoir lieu concernant le triangle Paris-Québec-Ottawa, elles se font entre Québec et Ottawa.
- le délégué général n'apparaît jamais dans une manifestation publique aux côtés de l'ambassadeur, à moins que le protocole ne fasse en sorte qu'il y soit traité à égalité avec ce dernier.
- le délégué général est habituellement absent de toute manifestation sur le territoire français se déroulant sous une étiquette canadienne. Si, malgré tout, une présence québécoise est jugée indispensable elle se fait à un niveau inférieur au chef de poste et le plus souvent par un conseiller sectoriel.
- le principe général qui guide la participation de la Délégation à des manifestations de toute sorte (foires, expositions, etc...) est celui du maintien du caractère distinct et indépendant de la présence du Québec en France.

1.2.2 Culture

La Délégation générale a tenu à se donner un Service culturel pour tenter de faire contrepoids à l'énorme investissement que représente le Centre culturel canadien. Le Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris n'entretient aucune relation, formelle ou informelle, avec le Centre culturel canadien. La logique de cette position est que la culture relève au premier chef de l'identité et que c'est donc au Québec à présenter sa culture aux Français.

1.2.3 Coopération

Il va de soi que l'énorme appareil de coopération franco-québécoise, mis en place depuis une vingtaine d'années, et qui est géré par des instruments comme la Commission Permanente et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse,

échappe totalement au contrôle du fédéral. Le Québec, depuis les débuts, a été jaloux de l'exclusivité de sa coopération directe avec la France, d'autant plus qu'elle concernait souvent des secteurs qui sont de la compétence principale ou exclusive (exemple: éducation).

1.3 Attitude de l'Ambassade

Il va de soi que l'Ambassade n'a jamais admis la quasi-totale liberté de manoeuvre du Québec sur la scène parisienne. Bien entendu, elle a toujours prétendu continuer à représenter le Canada tout entier en France, y compris le Québec. C'est ce qui explique l'énorme investissement consenti par Ottawa depuis vingt ans: création et maintien d'un Centre culturel canadien à Paris doté de moyens et de ressources considérables (et dont la programmation est largement de contenu québécois); maintien de trois consulats à Bordeaux, Marseille et Strasbourg, etc....

Le conflit de représentativité entre la Délégation et l'Ambassade non seulement n'a jamais été résolu mais on pourrait dire qu'il est allé en s'amplifiant. Il serait donc étonnant que la déclaration du Premier Ministre MULRONEY sur la légitimité des relations directes et privilégiées entre la France et le Québec suffise à effacer des années de rivalité et de méfiance. Par ailleurs, l'on sait qu'une volonté politique, même bien arrêtée, met un certain temps à se traduire dans les faits, compte tenu de l'inertie naturelle et des habitudes bureaucratiques.

Nous disposons d'ailleurs d'exemples concrets démontrant que non seulement l'Ambassade du Canada à Paris n'a pas renoncé à "canadianiser" les relations franco-québécoises mais que, au contraire, elle semble prendre pour acquis que le nouveau climat des relations fédérales-provinciales l'autorise encore plus qu'avant à poursuivre une telle politique (exemple: Affaire de la nomination des représentants québécois au Haut Conseil de la Francophonie).

D'autre part, des alliés au sein de l'administration française ne cessent de nous rappeler que l'offensive fédérale se poursuit avec vigueur. La tactique suivie est la même qu'avant: puisque le ministère des Relations extérieures persiste à respecter la distinction Canada-Québec et insiste pour que la France ne s'engage pas avec le Canada dans des domaines de compétence québécoise, l'Ambassade contourne la difficulté en s'adressant directement - et avec succès - aux ministères sectoriels. C'est ainsi que toute la visite du ministre MASSE (janvier 1985) aurait été organisée pratiquement à l'insu du Quai d'Orsay.

2° CONSEQUENCES D'UNE MODIFICATION DU STATU QUO

2.1 En ce qui concerne les secteurs où une coopération ad hoc existe déjà, il semble que la nouvelle conjoncture des relations Québec-Ottawa ne pose pas de problèmes puisqu'il n'y avait jamais eu vraiment "crispation". On peut donc raisonnablement supposer que les choses continueront à se dérouler comme avant.

2.2 C'est pour les autres domaines (politique, culture, éducation, coopération en général) que des problèmes sérieux risquent de se poser si l'on envisage de modifier le statu quo.

2.2.1 Politique

- Les fréquentations, même épisodiques, entre l'Ambassade et la Délégation générale au niveau politique auront pour effet d'abolir un usage subtil mais important qui visait à éviter que, du côté français, l'on ne confonde les interlocuteurs. En clair, on s'adressait à la Délégation pour avoir le point de vue du Québec, et à l'Ambassade pour avoir celui du Canada. De toute façon, il était exclu que le gouvernement français trouve devant lui des représentants du Québec et du Canada avec lesquels il puisse discuter simultanément des mêmes sujets. Pour n'évoquer qu'une situation hypothétique, que pensera un ministre français qui se retrouve, à l'occasion d'un déjeuner en l'honneur d'un ministre fédéral de passage, assis à côté de la déléguée générale du Québec à la table de l'ambassadeur?
- A long terme, et même à court terme, on ne peut penser que les Français continueront à respecter soigneusement la distinction entre Ottawa (l'Ambassade) et Québec (la Délégation générale) si nous ne la respectons pas nous-mêmes. La tentation sera grande pour eux de simplifier le jeu compliqué des relations franco-canado-québécoises en suggérant des réunions tripartites, voire des instruments de coordination. On sait déjà par ailleurs quelles conséquences une telle évolution pourrait avoir sur le maintien du statut du Consulat général de France à Québec par rapport à l'Ambassade de France à Ottawa.

2.2.2 Culture

Le même raisonnement appliqué plus haut au secteur politique vaut pour la culture où un rapprochement avec le Centre culturel canadien n'aurait guère pour effet que de mettre en valeur la disproportion des moyens dont disposent les deux Services culturels, à l'avantage du fédéral bien sûr. Bien qu'on ne puisse espérer fournir un effort financier équivalent à celui qu'Ottawa fournit sur la place de Paris, il importe d'amplifier si possible l'effort de promotion de la culture québécoise fait par nos Services culturels et de préserver l'exclusivité de certains contacts directs et de certaines opérations que nous avons pu mettre sur pied avec les Français (exemple: Colloque franco-québécois sur la Culture, juin 1984).

2.2.3 Coopération

Cet aspect des relations franco-québécoises apparaît bien structuré et à première vue se prête mal à l'infiltration d'un tiers. Toutefois, il ne faut pas négliger, à moyen terme, l'influence qu'aura le nouveau climat politique entre Québec et Ottawa à Paris. Il ne faut pas négliger non plus les efforts considérables qu'Ottawa développe sur des questions comme celles-ci: communications, satellites, coproduction, collaboration entre Centres de recherche canadiens et français, etc... Tous ces efforts, en supposant qu'ils soient poursuivis avec sérieux, risquent d'aboutir à une nouvelle situation où la coopération avec la France, dans des secteurs de pointe, échappera peut-être au Québec. C'est pourquoi il importe de repenser ces secteurs à la lumière des nouvelles données pour arriver, si possible, à des solutions originales.

3° VERS UNE REDEFINITION DU TRIANGLE PARIS-OTTAWA-QUEBEC

Au moins trois avenues méritent d'être explorées rapidement si l'on veut éviter qu'un nouveau contexte ne s'établisse au désavantage du Québec et sans que l'on ait pu réagir à temps.

un office au plus haut niveau en France sur le sens et le caractère des missions et Qué-Ottawa (Révisé par Mulroney)

3.1 Une explication au plus haut niveau entre Québec et Ottawa sur les relations Québec-Canada en France.

3.1.1 Cette explication visera à préciser que la déclaration du Premier Ministre MULRONEY, de novembre 1984, équivaut à reconnaître la légitimité d'un état de fait. Le corollaire en est donc qu'il n'y a pas lieu, pour l'essentiel, de modifier les pratiques établies.

3.1.2 Si le Québec est d'accord pour qu'une certaine "décrispation" intervienne dans les relations entre la Délégation générale et l'Ambassade, il n'y a aucune raison pour qu'elle aille jusqu'à la mise en commun de toute nouvelle initiative ou à des fréquentations à tous les niveaux et à tout moment. Autrement la distinction entre Délégation générale et Ambassade, essentielle aux "relations directes et privilégiées", finirait par s'estomper.

C'est ainsi que, au niveau politique, la déléguée générale pourrait s'inspirer, de manière souple, de directives telles qu'évoquées dans l'annexe I.

3.1.3 L'objectif serait d'amener le ministère des Affaires extérieures à reconnaître, dans l'esprit de la déclaration MULRONEY, que le statut de la Délégation générale du Québec en France est un acquis auquel le Québec n'a nullement l'intention de renoncer et qu'il en découle des règles de comportement qui n'ont rien à voir avec la bonne ou mauvaise volonté des individus.

Il va de soi que cette position doit être aussi rappelée aux autorités françaises aussi souvent que nécessaire.

3.2 L'établissement de contacts réguliers entre Québec et Ottawa pour le règlement des questions litigieuses

3.2.1 Il n'appartient pas à la Délégation générale du Québec de négocier directement ces questions avec l'Ambassade.

3.2.2 Certaines questions appellent une négociation complexe entre le ministère des Relations internationales et le ministère des Affaires extérieures.

- Par exemple :
- Partage du bénéfice des retombées de certaines manifestations culturelles: tournées de l'OSM ou de certaines troupes québécoises, etc...: présentation de collections ou de rétrospectives d'artistes québécois, etc....
 - Dossiers où une action tripartite France-Canada-Québec peut être envisagée: dossier télécommunications (TV-5), etc....

3.3 Définition d'une nouvelle approche créative dans certains dossiers ou secteurs où la coopération franco-canadienne risque d'aboutir afin d'éviter que le Québec ne s'en trouve exclus par le fait même.

- Par exemple :
- Projets de coopération entre Centres de recherche fédéraux au Québec et Instituts de recherche français:
[REDACTED]
 - Développements en biotechnologie et télécommunications.

Même en supposant que les lignes d'action énoncées sont poursuivies avec vigueur et succès, il faut être conscient que nous entrons dans une nouvelle ère où les gestes de part et d'autre seront modulés suivant l'évolution politique générale des relations Québec-Ottawa, les secteurs d'activités, les enjeux en cause et même les personnalités en place. On ne peut donc croire qu'il suffira de quelques directives générales pour clarifier la situation une fois pour toutes. L'essentiel est que la Délégation générale du Québec en France et le ministère des Relations internationales soient en étroite liaison et se tiennent mutuellement informés de tout nouveau développement afin de jouer cette partie au plus serré et en gardant toujours à l'esprit l'objectif primordial de la préservation du caractère direct et privilégié des relations franco-québécoises.

ANNEXE I

La déléguée générale, suite à un jugement de pertinence, dans chacun des cas:

- accepte de façon sélective des invitations de l'Ambassade aux réceptions mondaines ou délègue un de ses conseillers, lorsque les compétences constitutionnelles du Québec ou ses relations privilégiées avec la France ne sont pas compromises,
- s'abstient d'être présente aux déjeuners ou dîners de l'Ambassade lorsque des Français y sont présents,
- par réciprocité, mais de façon sélective, invite à l'occasion l'ambassadeur canadien à des réceptions mondaines,
- déclare à l'ambassadeur sa disponibilité à rencontrer les personnalités politiques fédérales, à leur hôtel ou en d'autres lieux mais strictement entre Québécois et Canadiens.



Délégation générale
du Québec en France

66, rue Pergolèse, 75116 Paris
Téléphone : 502.14.10
Télégramme : DELEBEC - Paris
Télex : 620401

*cc. JM Leger
H. Bouchard
A. Pail
C. Deslaurier*

CONFIDENTIEL

NOTE AU DOSSIER

Rencontre avec l'Ambassadeur du Canada
le jeudi 24 janvier à 16h00

C'est à sa demande que j'ai rencontré l'Ambassadeur Dupuy au Fouquet's. Il voulait m'informer de la stratégie globale du Canada envers la France dans le secteur de l'audio-visuel. Il ne m'a rien dit que je ne savais déjà et que nous ne connaissions tous fort bien: accord de co-production de cinéma, de télévision, de dessins animés et éventuellement d'images assistées par ordinateur. Il a beaucoup insisté sur le fait que cette politique canadienne aura des effets bénéfiques pour l'industrie québécoise concernée. Il s'est réjoui de notre collaboration en ce qui concerne TV5 et il m'a indiqué que le Canada comptait convaincre les Français de diffuser par satellite sur le continent nord-américain la programmation de TV5; projet dont nous étions aussi au courant. Il a ajouté que dans ce contexte il faudrait revoir ensemble l'articulation (la disparition?) de TVFQ avec TV5. Enfin, il m'a annoncé que le prochain dossier sur lequel ils travailleraient et mettraient de grands moyens serait celui de la langue.

Toutes choses dont nous n'avons pas raison de nous réjouir. En effet, quand on lit le rapport synthèse de la rencontre franco-québécoise sur la culture préparé par l'IQRC, il est difficile de ne pas conclure que pour discuter, analyser, décortiquer, discourir en somme, les relations franco-québécoises se portent fort bien, mais quand il s'agit de passer aux actes, à des réalisations concrètes, les relations franco-canadiennes font mieux l'affaire.

[REDACTED]

[REDACTED] Ce qui doit, bien sûr, nous inquiéter. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que nous n'avons pas les moyens financiers

suffisants pour donner suite à nos propres recommandations? Parce que nous n'avons pas la volonté d'aboutir? Parce que les Français préfèrent conclure des accords avec les Canadiens? De toute façon, il me semble qu'il faut se poser sérieusement la question avant que le Canada n'envahisse le secteur linguistique, après celui des communications et de la culture, tous si étroitement liés à notre identité.

De mon côté, comme j'en avais convenu avec le sous-ministre, j'ai expliqué à l'Ambassadeur quels seraient notre attitude et notre comportement dorénavant par rapport à l'ambassade, en insistant fortement sur l'exclusivité que nous devons nous réserver dans nos rapports avec la France dans le secteur culturel et dans celui de notre coopération, tels que gérés par les institutions franco-québécoises en place. J'ai développé en gros l'argumentation contenue dans le document de réflexion préparé par la Délégation générale, en date du 23 janvier 1985.



PARIS, le 24 janvier 1985.-

 Délégation générale
du Québec en France

66, rue Pergolèse, 75116 Paris
Téléphone : 502.14.10
Télégramme : DELEBEC - Paris
Télex : 620401

M. R. I.

JAN 29 1984

AFFAIRES FRANÇAISES

CONFIDENTIEL

NOTE AU DOSSIER

Rencontre avec l'Ambassadeur du Canada
le jeudi 24 janvier à 16h00

C'est à sa demande que j'ai rencontré l'Ambassadeur Dupuy au Fouquet's. Il voulait m'informer de la stratégie globale du Canada envers la France dans le secteur de l'audio-visuel. Il ne m'a rien dit que je ne savais déjà et que nous ne connaissions tous fort bien: accord de co-production de cinéma, de télévision, de dessins animés et éventuellement d'images assistées par ordinateur. Il a beaucoup insisté sur le fait que cette politique canadienne aura des effets bénéfiques pour l'industrie québécoise concernée. Il s'est réjoui de notre collaboration en ce qui concerne TV5 et il m'a indiqué que le Canada comptait convaincre les Français de diffuser par satellite sur le continent nord-américain la programmation de TV5; projet dont nous étions aussi au courant. Il a ajouté que dans ce contexte il faudrait revoir ensemble l'articulation (la disparition?) de TVFQ avec TV5. Enfin, il m'a annoncé que le prochain dossier sur lequel ils travailleraient et mettraient de grands moyens serait celui de la langue.

Toutes choses dont nous n'avons pas raison de nous réjouir. En effet, quand on lit le rapport synthèse de la rencontre franco-québécoise sur la culture préparé par l'IQRC, il est difficile de ne pas conclure que pour discuter, analyser, décortiquer, discourir en somme, les relations franco-québécoises se portent fort bien, mais quand il s'agit de passer aux actes, à des réalisations concrètes, les relations franco-canadiennes font mieux l'affaire. ([REDACTED]

[REDACTED] Ce qui doit, bien sûr, nous inquiéter. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que nous n'avons pas les moyens financiers

suffisants pour donner suite à nos propres recommandations? Parce que nous n'avons pas la volonté d'aboutir? Parce que les Français préfèrent conclure des accords avec les Canadiens? De toute façon, il me semble qu'il faut se poser sérieusement la question avant que le Canada n'envahisse le secteur linguistique, après celui des communications et de la culture, tous si étroitement liés à notre identité.

De mon côté, comme j'en avais convenu avec le sous-ministre, j'ai expliqué à l'Ambassadeur quels seraient notre attitude et notre comportement dorénavant par rapport à l'ambassade, en insistant fortement sur l'exclusivité que nous devons nous réserver dans nos rapports avec la France dans le secteur culturel et dans celui de notre coopération, tels que gérés par les institutions franco-québécoises en place. J'ai développé en gros l'argumentation contenue dans le document de réflexion préparé par la Délégation générale, en date du 23 janvier 1985.



RELATIONS DELEGATION-AMBASSADE

(DOCUMENT DE REFLEXION)

1° LA PRATIQUE DES DERNIERES ANNEES

Depuis plusieurs années les relations entre la Délégation générale du Québec et l'Ambassade du Canada à Paris se sont inspirées de deux principes fondamentaux:

- a) le respect du caractère direct et privilégié des relations franco-québécoises,
- b) le maintien d'une image et d'une identité distinctes du Québec dans toute manifestation sur le territoire français.

Poussés à l'extrême ces deux principes auraient pu conduire à l'absence complète de tout contact entre la Délégation et l'Ambassade. En pratique, comme on le verra, un modus vivendi s'est établi au fil des années selon la logique même des relations fédérales-provinciales et des relations internationales du Québec. En gros, on peut faire la distinction suivante: il y a d'une part les domaines où une coopération ad hoc entre la Délégation et l'Ambassade a été admise pour des nécessités fonctionnelles; par ailleurs, dans d'autres domaines, à de rares exceptions près, la pratique a été de n'entretenir aucun contact.

1.1 Domaines où une coopération ad hoc existe

Il s'agit essentiellement de domaines sectoriels: économie, immigration, tourisme, science et technologie, etc... où le partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec est imprécis et où l'élaboration d'activités conjointes peut s'avérer rentable pour les deux parties. En général, cette coopération Délégation-Ambassade, relativement limitée et épisodique (sauf peut-être pour le tourisme et l'immigration), s'est effectuée sans heurts et de façon discrète.

1.2 Domaines où la Délégation générale mène une politique complètement indépendante de toutes relations avec l'Ambassade

1.2.1 Politique

Au premier titre, il s'agit évidemment du domaine politique proprement dit puisque la Délégation générale a plein mandat pour représenter le gouvernement du Québec auprès du gouvernement français à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il en découle certaines pratiques bien établies dont voici quelques exemples:

- aucun contact politique n'a lieu entre la Délégation générale et l'Ambassade. Si des négociations doivent avoir lieu concernant le triangle Paris-Québec-Ottawa, elles se font entre Québec et Ottawa.
- le délégué général n'apparaît jamais dans une manifestation publique aux côtés de l'ambassadeur, à moins que le protocole ne fasse en sorte qu'il y soit traité à égalité avec ce dernier.
- le délégué général est habituellement absent de toute manifestation sur le territoire français se déroulant sous une étiquette canadienne. Si, malgré tout, une présence québécoise est jugée indispensable elle se fait à un niveau inférieur au chef de poste et le plus souvent par un conseiller sectoriel.
- le principe général qui guide la participation de la Délégation à des manifestations de toute sorte (foires, expositions, etc...) est celui du maintien du caractère distinct et indépendant de la présence du Québec en France. Pris d'une autre façon, on pourrait dire que ce principe s'inspire de la logique suivante: la Délégation générale représente le Québec en France: l'Ambassade représente le reste du Canada, c'est-à-dire essentiellement le Canada anglophone. Bien entendu, la Délégation ne prétend jouer aucun rôle dans des questions qui sont de compétence purement fédérale comme la défense.

1.2.2 Culture

La Délégation générale a tenu à se donner un Service culturel pour tenter de faire contrepoids à l'énorme investissement que représente le Centre culturel canadien. Le Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris

n'entretient aucune relation, formelle ou informelle, avec le Centre culturel canadien. La logique de cette position est que la culture relève au premier chef de l'identité et que c'est donc au Québec à présenter sa culture aux Français.

1.2.3 Coopération

Il va de soi que l'énorme appareil de coopération franco-québécoise, mis en place depuis une vingtaine d'années, et qui est géré par des instruments comme la Commission Permanente et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, échappe totalement au contrôle du fédéral. Le Québec, depuis les débuts, a été jaloux de l'exclusivité de sa coopération directe avec la France, d'autant plus qu'elle concernait souvent des secteurs qui sont de sa compétence principale ou exclusive (exemple: éducation).

2° CONSEQUENCES D'UNE MODIFICATION DU STATU QUO

2.1 En ce qui concerne les secteurs où une coopération ad hoc existe déjà, il semble que la nouvelle conjoncture des relations Québec-Ottawa ne pose pas de problèmes puisqu'il n'y avait jamais eu vraiment "crispation". On peut donc raisonnablement supposer que les choses continueront à se dérouler comme avant.

2.2 C'est pour les autres domaines (politique, culture, éducation, coopération en général) que des problèmes sérieux risquent de se poser si l'on envisage de modifier le statu quo.

2.2.1 Politique

- Les fréquentations, même épisodiques, entre l'Ambassade et la Délégation générale au niveau politique auront pour effet d'abolir un usage subtil mais important qui visait à éviter que, du côté français, l'on ne mélange pas les interlocuteurs. En clair, on s'adressait à la Délégation pour avoir le point de vue du Québec, et à l'Ambassade pour avoir celui du Canada. De toute façon, il était exclu que le gouvernement français trouve devant lui des représentants du Québec et du Canada avec lesquels il puisse discuter simultanément des mêmes sujets. Pour n'évoquer qu'une situation

hypothétique, que pensera un ministre français qui se retrouve, à l'occasion d'un déjeuner en l'honneur d'un ministre fédéral de passage, assis à côté de la Déléguée générale du Québec à la table de l'Ambassadeur?,

- à long terme, et même à court terme, on ne peut penser que les Français continueront à respecter soigneusement la distinction entre Ottawa (l'Ambassade) et Québec (la Délégation générale) si nous ne la respectons pas nous-mêmes. La tentation serait grande pour eux de simplifier le jeu compliqué des relations franco-canado-québécoises en suggérant des réunions tripartites, voire des instruments de coordination. On sait déjà par ailleurs quelles conséquences une telle évolution pourrait avoir sur le maintien du statut du Consulat général de France par rapport à l'Ambassade à Ottawa.

2.2.2 Culture

Le même raisonnement appliqué plus haut au secteur politique vaut pour la culture où un rapprochement avec le Centre culturel canadien n'aurait guère pour effet que de mettre en valeur la disproportion des moyens dont disposent les deux services culturels, à l'avantage du fédéral bien sûr. Bien qu'on ne puisse espérer fournir un effort financier équivalent à celui qu'Ottawa fournit sur la place de Paris, il importe de préserver l'exclusivité de certains contacts directs et de certaines opérations que nous avons pu mettre sur pied avec les Français (exemple: Colloque franco-québécois sur la Culture, juin 1984).

2.2.3 Coopération

Cet aspect des relations franco-québécoises apparaît bien structuré et à première vue se prête mal à l'infiltration d'un tiers. Toutefois, il ne faut pas négliger, à moyen terme, l'influence qu'aura le nouveau climat politique entre Québec et Ottawa à Paris. Il ne faut pas négliger non plus les efforts considérables qu'Ottawa développe sur des questions comme celles-ci: communications, satellites, coproduction, collaboration entre Centres de recherche canadiens et français, etc.... Tous ces efforts, en supposant qu'ils soient poursuivis avec sérieux, risquent d'aboutir à une nouvelle situation où la coopération avec la France, dans des secteurs de pointe, échappera peut-être au Québec. C'est pourquoi il importe de repenser ces secteurs à la lumière des nouvelles données pour arriver, si possible, à des solutions originales.

En guise de conclusion provisoire, on peut donc affirmer que l'établissement de nouveaux rapports avec l'Ambassade pose des problèmes qui sont loin d'être purement formels et protocolaires et qui risquent d'avoir très rapidement des effets sur la substance même de nos relations avec la France.

L'environnement politique conditionne en effet beaucoup la manière dont les questions sectorielles sont abordées. Les réflexions avancées plus haut ne se veulent qu'un premier déblayage et appellent une élaboration en profondeur de chacun des aspects abordés.

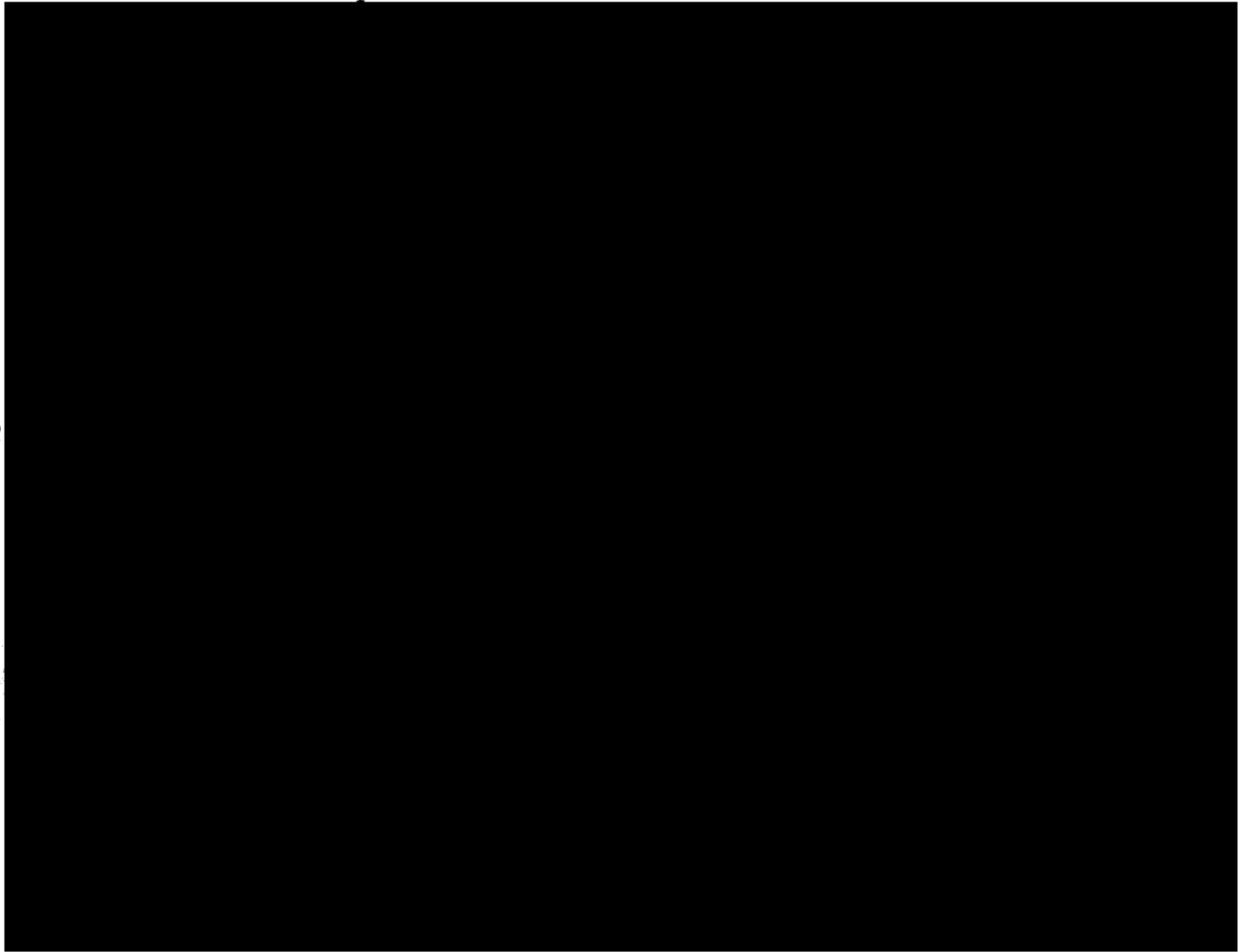
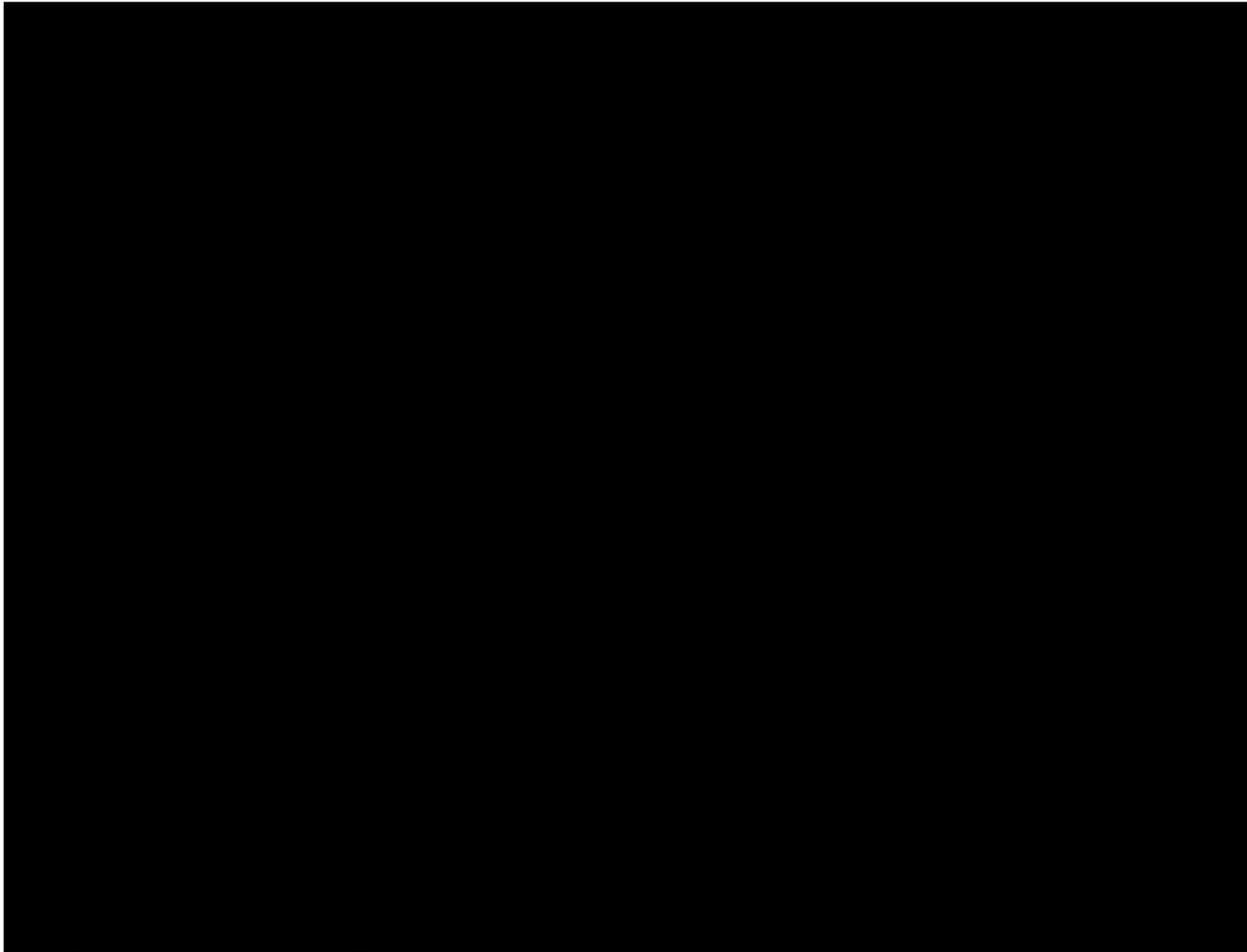
Paris, le 4 janvier 1985

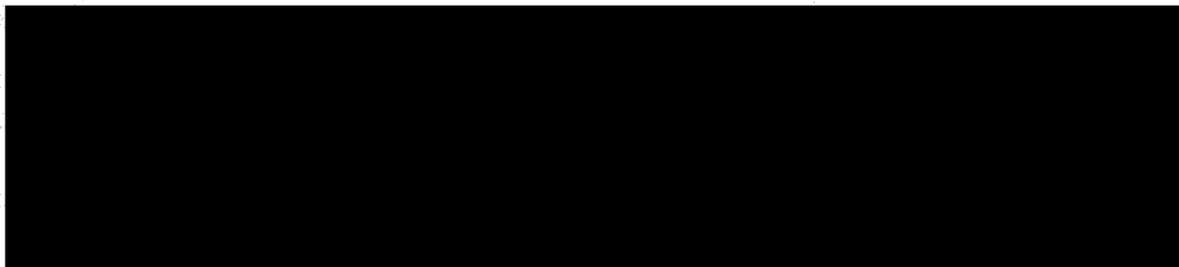
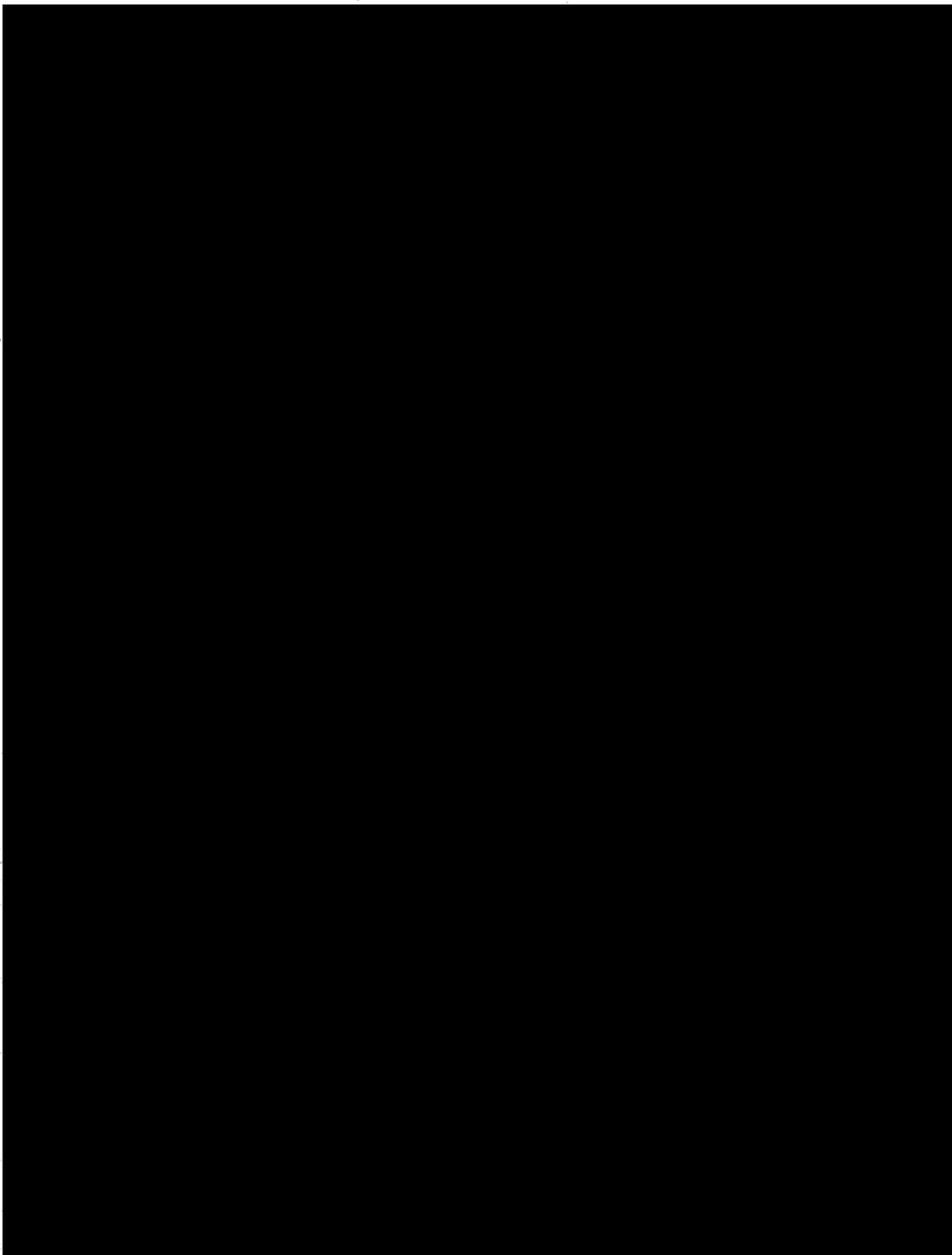
R. 1

23 196

FRANÇ

1.





HG. - rel. pub. Cela



Memo

À Mme Louise Beaudoin

J'attends vos réactions avant de
transmettre à M. Yves Martin.

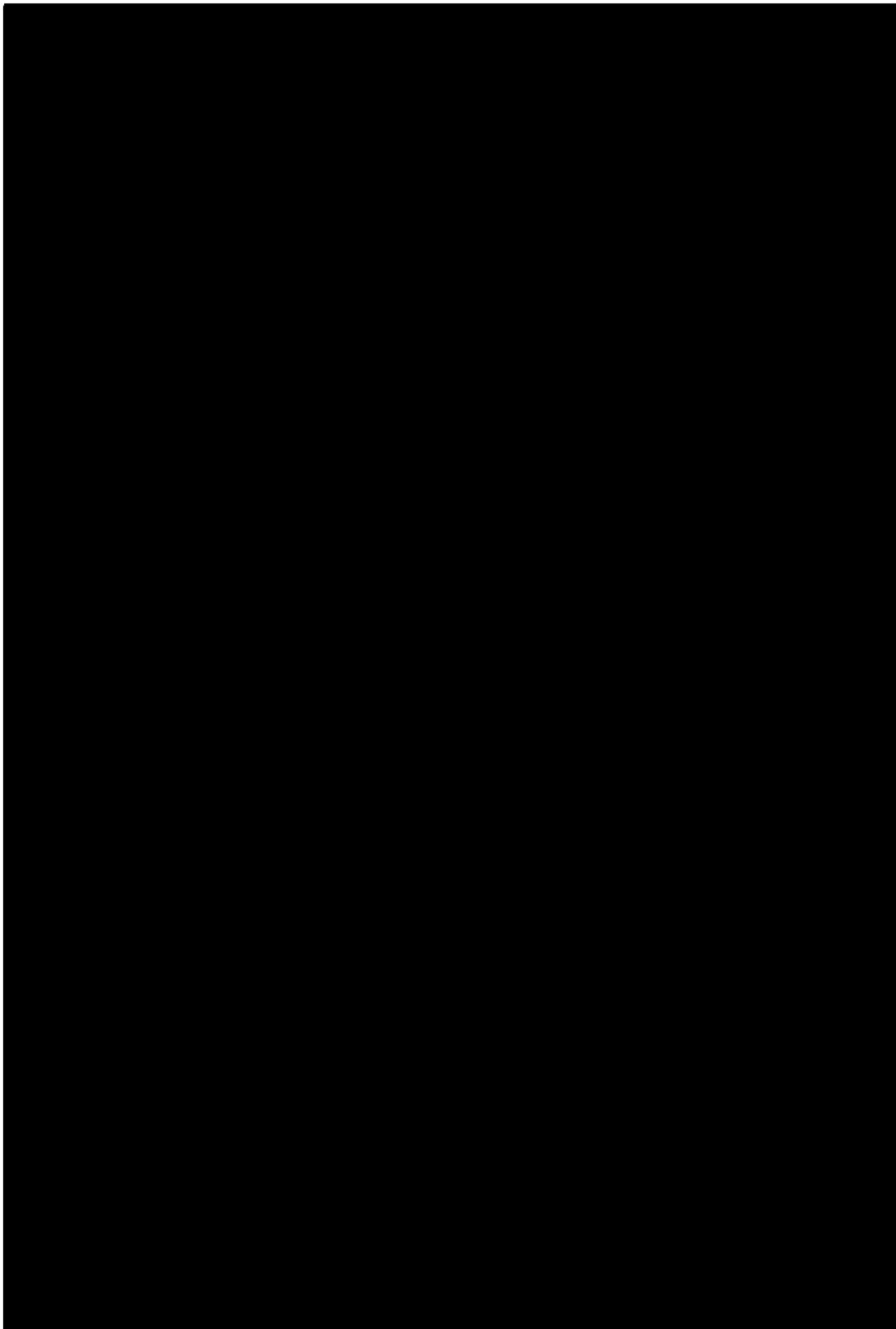
La prochaine échéance déterminante
est sans doute le séjour probable à
Paris, au début février, de M. Masse
et M. Bertrand en route vers Le Caire
pour participer à la rencontre des
ministres de l'éducation de l'ACCT.

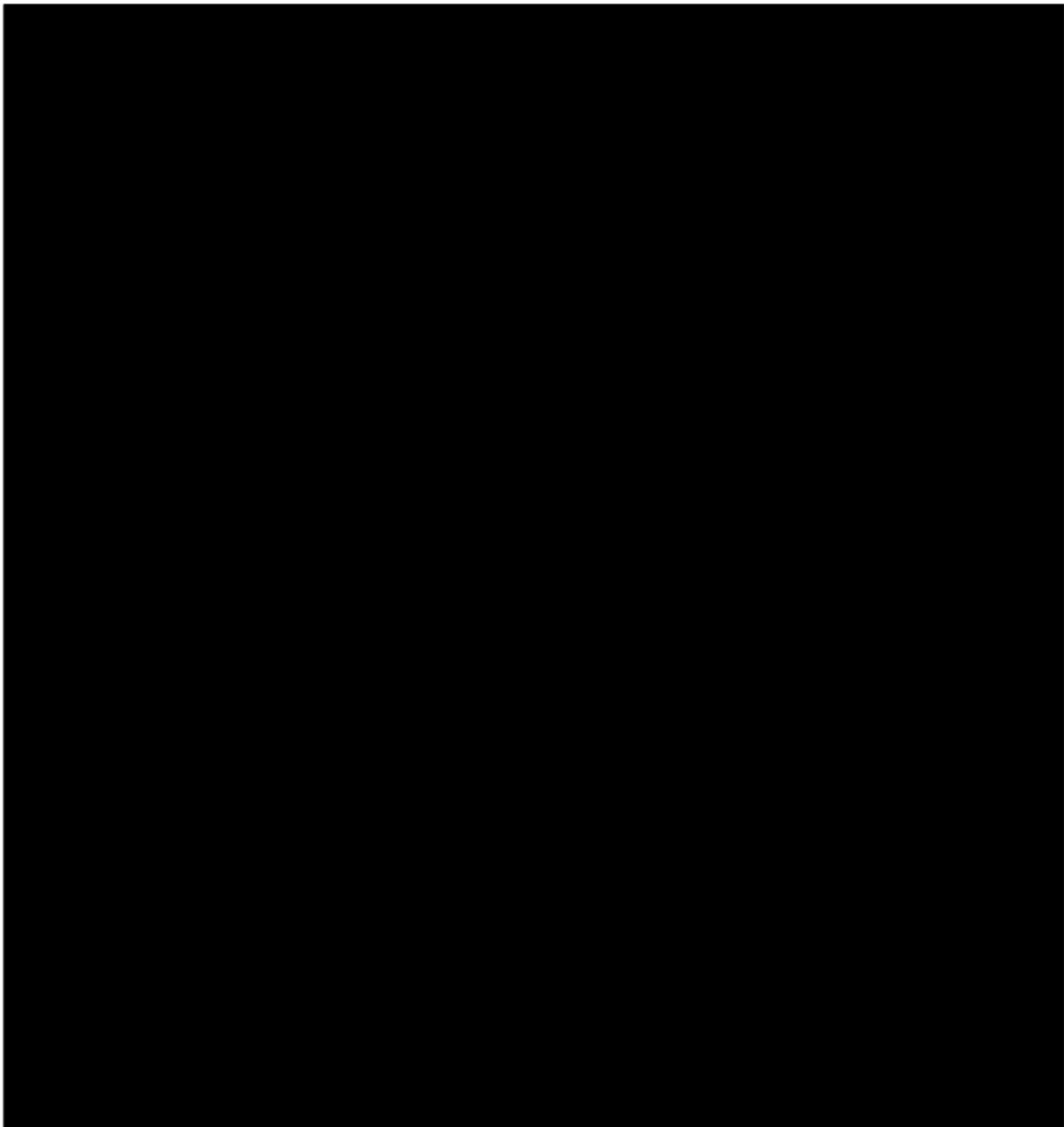
Jacques Joli-Coeur

85 01 11

DE

DATE





ma r... ..

